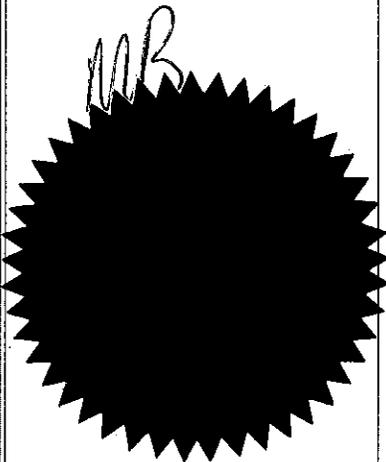


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale réitère sa position du 18 octobre 2006 et du 31 mars 2009, en exigeant le maintien intégral du registre des armes à feu, incluant l'enregistrement des armes de chasse et demande aux députés fédéraux le rejet du projet de loi d'initiative parlementaire C-391.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 4 NOVEMBRE 2009.

Québec, ce quatrième jour de novembre 2009



MICHEL BONSAINT
Secrétaire général adjoint aux affaires
parlementaires et à la procédure